

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)
23-58180
Fourniture du système de mesure UltraLab ULS HF 108

1. Un PAC est un avis public indiquant à la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur présélectionné, permettant ainsi à d'autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner, en soumettant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences énoncées dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution au fournisseur pré sélectionné.
2. Le Conseil national de recherches du Canada exige la fourniture d'une quantité d'un (1) système de mesure UltraLab ULS HF108.
3. Le système de mesure par ultrasons à 8 canaux pour mesurer les niveaux d'eau et les vagues doit se composer de 8 entrées de capteur avec sortie de données via Ethernet et RS232 et fournir un capteur de vitesse acoustique de référence pour un fonctionnement sans étalonnage.
4. Les distributeurs autorisés doivent fournir l'autorisation écrite du vendeur.
5. Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités que son système répond aux exigences suivantes.

a) Système de mesure composé de :

- Minimum de 8 entrées de capteur
- Plusieurs plages de mesure en fonction du capteur
- Résolution 0,18 mm ou mieux
- Fréquence d'échantillonnage de 50 Hz ou plus
- Format de données numériques : tableau ASCII lisible directement avec horodatage
- Sortie de données via : Ethernet et RS232, (y compris le câble LAN et RS232)
- Alimentation électrique : 100-240 VAC/50-60 Hz (norme nord-américaine)
- Logiciels et documentation à intégrer au système d'acquisition de données du CNRC
- Vitesse sonore de référence pour assurer un fonctionnement sans étalonnage 2ème entrée par canal pour permettre la résolution des ondes aléatoires abruptes
- Module de traitement des ondes directionnelles (traitement en temps réel)
- Synchronisation de l'heure

Toutes les entrées du capteur doivent être compatibles/interchangeables avec les capteurs General Acoustic UltraLab ULS HF108

b) Capteurs à ultrasons, 8 unités

- À utiliser avec l'article a)
- Plage de mesure minimum 200 mm, maximum 1200 mm
- Résolution 0,18 mm ou mieux
- Precision $\pm 0,36$ mm ou mieux
- 20 m de câble détachable

Tous les capteurs doivent être compatibles/interchangeables avec General Acoustic UltraLab ULS HF108

c) Capteurs à ultrasons, 16 unités

- À utiliser avec l'article a)
- Plage de mesure minimum 30 mm, maximum 250 mm

- Résolution 0,18 mm ou mieux
- Précision $\pm 0,36$ mm ou mieux 20 m de câble détachable

Tous les capteurs doivent être compatibles/interchangeables avec General Acoustic UltraLab ULS HF108

6. Applicabilité du ou des accords commerciaux à l'approvisionnement Cet approvisionnement est assujéti aux accords commerciaux suivants :
 - a) Accord de libre-échange canadien (ALEC)
 - b) Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC)
 - c) Accord de libre-échange Canada-Colombie
 - d) Accord de libre-échange Canada-Honduras
 - e) Accord de libre-échange Canada-Corée
 - f) Accord de libre-échange Canada-Panama
7. Exclusions et/ou motifs d'appel d'offres limités Les exclusions et/ou les motifs d'appel d'offres limités suivants sont invoqués en vertu de la :
 - a. Accord de libre-échange Canada-Colombie – Article 1409 (1) b) (iii) : en raison d'une absence de concurrence pour des raisons techniques ;
 - b. Accord de libre-échange Canada-Honduras – Article 17.11 (2) b) (iii) : en raison d'une absence de concurrence pour des raisons techniques ;
 - c. Accord de libre-échange Canada-Corée – faisant référence au Protocole de l'OMC modifiant l'AMP, article XIII 1) b) (iii) : en raison d'une absence de concurrence pour des raisons techniques ;
 - d. Accord de libre-échange Canada-Panama – Article 16.10(1)b) (iii)
8. Le système doit être livré au plus tard le 29 mars 2024.
9. La valeur estimative de ce contrat est de 151 017 \$ CA. Il n'y a pas d'options.
10. Le fournisseur pré-identifié est :
General Acoustics E.K. - AM Kiel-Kanal 1 Kiel, Allemagne 24106
11. Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le PAC peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit à la personne-ressource identifiée dans le présent avis au plus tard à la date de clôture du présent avis. L'énoncé des capacités doit démontrer clairement comment le fournisseur satisfait aux exigences annoncées.
12. La date de clôture et l'heure d'acceptation des énoncés de capacités sont le 12 décembre 2023 à 14 h 00 HNE.
13. Demandes de renseignements et présentation d'énoncés de capacités Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à :
Carol Cooper, agente principale de négociation des contrats
902 293 8053
Carol.cooper@nrc-cnrc.gc.ca